

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY -
S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) - G.BLANCHARD-
DOUCHAIN - D.VALISSERT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN -
A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) -
H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) -
C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN
FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI - B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET -
C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Sylvie LETOT-DURANDE

- 28 -

OPAH-RU - Aides de la Ville aux propriétaires bailleurs et occupants

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

La Ville de Laon a engagé en septembre 2020 une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) qui concerne les quartiers de Vaux, Gare et Plateau. C'est dans ce cadre qu'elle intervient pour bonifier les aides accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), aux projets de réhabilitation des logements des propriétaires éligibles aux aides publiques définies.

Les aides aux réhabilitations sont définies pour chaque logement à réhabiliter. Une adresse peut contenir plusieurs logements à réhabiliter.

Les subventions prévisionnelles seront versées à Soliha Aisne, dès que les travaux seront constatés achevés et conformes.

Les dossiers validés par l'ANAH, définis par logement réhabilité, dans le périmètre de l'OPAH, sont les suivants :

Dossier n°1 : Madame BOURGEOIS Monique, propriétaire occupant, très modeste, réhabilite son habitation au 102 rampe Saint Marcel à Laon, avec réfection complète de l'installation électrique, des menuiseries PVC double vitrage, isolation des murs par l'intérieur et motorisation des volets roulants. Ceci permet une amélioration de la performance énergétique de 51%, avec une participation de la Ville de Laon sollicitée pour **2 683, 00 €** sur la base d'un montant de travaux subventionnables déterminé par l'ANAH de 26 834, 00 € HT.

Dossier n° 2 : Monsieur DESSEIN Pierre et Madame BORYCZKA Sophie, propriétaires occupants, modestes, réhabilitent leur habitation au 35 rue Michelet à Laon, avec isolation des murs et des combles, changement des menuiseries. Ceci permet une amélioration de la performance énergétique de 45 %, avec une participation de la Ville de Laon sollicitée pour **2 595, 00 €** sur la base d'un montant de travaux subventionnables déterminé par l'ANAH de 25 953, 00 € HT.



AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS CŒUR DE VILLE ET DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUES, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **APPROUVER** le versement d'une subvention pour les dossiers ci-dessus présentés, après production par l'animateur de l'OPAH-RU, Soliha Aisne, des constats écrits d'achèvement des travaux ;
2. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au règlement des subventions.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTER DU 29 JUN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
--	---